



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 12 OCT. 2023  
N°2023-115

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Création, suppression et modification de quotités de travail pour des enseignants de la spécialité musique du conservatoire**

**Rapporteur** : M. SLIMOVICI

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DUVERGER (donne procuration à M. BASTIN), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAILLAND), M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THIROUX), M. FAUTRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE.

**Secrétaire de séance** : Mme ABCHICHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 31

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 38

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction des ressources humaines  
Service Emploi, Parcours et Compétences  
Pôle recrutement - MM  
Séance du conseil municipal du 27 septembre 2023

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 2° ;

**Vu** le tableau des effectifs de la Ville de Champigny, annexé au budget primitif 2023, adopté par délibération n°2023-003 du 25 janvier 2023 ;

**Vu** la délibération du 16 décembre 2015 n°2015-249 relative à la création, suppression et modification de quotités de travail pour des enseignants de la spécialité musique du conservatoire

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 19 septembre 2023 ;

**Considérant** ce qui suit :

- la volonté de la Ville de Champigny d'affirmer le développement de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique sur le territoire,
- les activités de la section musique évoluent dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire tout en restant dans un cadre budgétaire stable de 508 heures d'enseignement hebdomadaire
- la nécessité de créer les postes d'enseignants artistiques afin de modifier leurs quotités de temps dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire, sans toutefois modifier le volume de l'enveloppe d'heures d'enseignement hebdomadaire autorisée pour la spécialité musique du conservatoire à savoir 508 heures hebdomadaires

C'est dans ce sens qu'il y a lieu de créer 8 postes d'assistant d'enseignement artistique et d'1 poste de professeur d'enseignement artistique

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1 :** CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

CATEGORIE	QUOTITE DE TEMPS	NBRE HEURES HEBDOMADAIRES	TC/TNC
AEA	70,00%	14	TNC
AEA	100,00%	20	TC
AEA	43,75%	7	TNC
AEA	65,00%	13	TNC
AEA	27,50%	5,5	TNC
AEA	82,50%	16,5	TNC
AEA	62,50%	12,5	TNC
AEA	82,50%	16,5	TNC
PEA	100,00%	16	TC

**ARTICLE 2 :** PRECISE la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, de 7 postes à temps non complet et d'un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique relevant de la catégorie B et d'un poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet relevant de la catégorie A.

**Article 3:** DIT que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional de Île-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le 12 OCT. 2023

Publication, le 12 OCT. 2023

Certifié exécutoire

Le Maire

